



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE
DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

AVIS PUBLIC

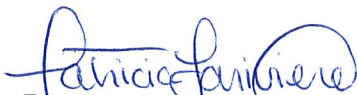
**ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NO. 2025-368 – RÈGLEMENT MODIFIANT
LE RÈGLEMENT 2025-363 CONCERNANT LA DÉLÉGATION DE POUVOIRS**

PRENEZ AVIS que, lors d'une séance extraordinaire tenue le 24 septembre 2025, le conseil municipal de la Municipalité de Bouchette a adopté le Règlement 2025-368, modifiant le règlement 2025-363 concernant la délégation de pouvoirs.

Tout intéressé peut prendre connaissance de ce règlement pendant les heures ordinaires d'ouverture de bureau, à l'hôtel de ville situé au 36, rue principale à Bouchette.

Ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication conformément à la loi.

Donné à Bouchette, ce 25^e jour du mois de septembre 2025.


Patricia Larivière
Greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION



MUNICIPALITÉ de BOUCHETTE DIRECTION GÉNÉRALE

36, rue Principale
Bouchette (Québec) J0X 1E0
Tél. : (819) 465-2555 • Fax. : (819) 465-2318

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, greffière-trésorière par intérim de la Municipalité de Bouchette, MRC de la Vallée-de-la-Gatineau, certifie que j'ai publié l'avis portant sur *l'adoption du règlement 2025-368 Règlement modifiant le règlement 2025-363 concernant la délégation de pouvoirs* accompagnant le présent certificat, conformément à la loi, en affichant une copie de cet avis le 25 septembre 2025, à chacun des endroits suivants :

36 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

41 principale, Bouchette, Québec, J0X 1E0

J'atteste sous mon serment d'office que les faits relatés dans le présent certificat sont vrais.

En foi de quoi, je donne ce certificat, à Bouchette, ce 25 septembre 2025.

Patricia Larivière
Greffière-trésorière